

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 7 novembre 2024
Rapporteur :
Monsieur Dominique LE ROUX**

N° 28

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 15/11/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 15/11/2024 (accusé de réception du 15/11/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Décision modificative n°3

Les décisions modificatives viennent modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année tout en respectant l'équilibre du budget.

Les dépenses nouvelles détaillées et présentées par budget sont financées soit par :

- le sur-équilibre du fonctionnement ;
- des ressources nouvelles (recettes non prévues ou emprunt) ;
- des redéploiements de crédits.

La décision modificative retrace également les ajustements nécessaires aux écritures d'ordre budgétaire liés aux amortissements et à la mise à jour de l'actif.

I/ Les dépenses nouvelles financées sur le budget principal

Dépenses financées par le suréquilibre de la section de fonctionnement (50 363 €)

64.65732.711	1 ^{er} et 2 ^{ème} acomptes /Tour de France féminin 2025 (Cf. délibération du 26 septembre 2024)	32 400,00 €
020.65311	rémunération et charges patronales / élus	11 000,00 €
020.65313		
020.63512	complément taxes foncières 2024	6 963,00 €
	Total	50 363,00 €

Dépenses nouvelles financées par le recours à l'emprunt d'équilibre

64.65732.711	avance remboursable / SEM Quimper Evènement <i>(Cf. conseil du 7 novembre 2024)</i>	250 000,00 €
--------------	--	--------------

Dépenses nouvelles financées par des redéploiements de crédits

313.2031.18507	études / construction médiathèque du Pays Glazik et de Quéménéven <i>(financées par les travaux médiathèque)</i>	5 000,00 €
020.21568.64002	achat extincteurs <i>(financé par le crédit numérisation plans communautaires)</i>	2 917,00 €
020.21838.64516	achat de boucle magnétique médiathèque Alain Gérard <i>(financé par les travaux courants des médiathèques)</i>	6 000,00 €

II/ Les dépenses nouvelles financées sur les budgets annexes

Sur le budget Spanc

Dépenses nouvelles financées par des économies réalisées sur d'autres chapitres

6541	admissions en non-valeur <i>(financées par les frais d'actes et contentieux)</i>	1 370,00 €
------	---	------------

Sur le budget collecte et traitement des déchets

Dépenses financées par le sur-équilibre

Chapitre 012	rémunération du personnel <i>(remplacements, versement de la PEPA et de la Gipa)</i>	30 000, €
--------------	---	-----------

Sur le budget location bâtiments économiques

Dépenses financées par des recettes complémentaires :

65888	protocole transactionnel /indemnités réparation serres de Kerbernez / tempête Ciaran <i>(financées par le remboursement des assurances)</i>	15 235,00 €
-------	--	-------------

Dépenses financées par le redéploiement des crédits

6541	admissions en non-valeur <i>(financées par les crédits de maintenance)</i>	20 500,00 €
6817	provisions pour créances douteuses <i>(financée par les crédits de maintenance)</i>	3 604,00 €
1641	remboursement d'emprunt en capital <i>(financée par des crédits travaux ateliers relais de Lumunoc'h)</i>	42 833,00 €

Sur le budget transports urbains

Dépenses financées par le sur-équilibre du budget

66111	intérêts des emprunts	15 000,00 €
-------	-----------------------	-------------

Sur le budget eau potable (partie régie)

Dépenses financées par le sur-équilibre du budget

6541	admissions en non-valeur	10 595,00 €
------	--------------------------	-------------

Sur le budget assainissement (partie régie)

Dépenses financées par le sur-équilibre du budget

6541	admissions en non-valeur	7 800,00 €
------	--------------------------	------------

Sur le budget restauration collective

Dépenses financées par le sur-équilibre

chapitre 012	rémunération du personnel <i>(complément du montant inscrit au BP 2025 et versement de la PEPA et de la GIPA)</i>	70 000,00 €
--------------	--	-------------

III/ Les inscriptions nécessaires aux écritures d'ordre

Dans le cadre de la fiabilité de l'actif, il est nécessaire d'ajuster certains comptes d'immobilisation et d'émettre des compléments d'amortissement :

budget transports urbains	sortie de biens immobilisés de l'actif <i>(chapitres D042 et R 040)</i>	178 100,00 €
budget déchets	complément dotations aux amortissements / mise en place du prorata temporis <i>(chapitre D042 et R041)</i>	6 000,00 €

Après avoir délibéré (54 suffrages exprimés dont 5 voix contre et 49 voix pour), le conseil communautaire décide de modifier les montants des votes des chapitres du budget primitif, tel qu'il est précisé ci-dessus.